

# SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS AUTOMOBILE DU DON à NOZAY

## Description de l'établissement

---

Date de dernière mise à jour des informations : 18/05/2022

Nom : AUTOMOBILE DU DON  
Adresse : nullLa source du Fresne  
Commune principale : NOZAY (44113)  
Communes secondaires Non renseigné  
Activités : 45.11Z - Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers  
Description : Non renseignée

## Conclusions de l'administration sur l'état des sols

---

Date de dernière mise à jour des informations : 07/06/2022

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant : SSP5739600201

Ancien identifiant SIS : Non renseigné

Description<sup>1</sup> : La société automobile du Don a été autorisée, par un arrêté préfectoral du 23 novembre 2010, à exploiter son installation de stockage, de démontage et de dépollution de Véhicules Hors d'Usage (VHU).

Suite à de nombreuses non conformités, l'activité du site a été suspendue et son agrément VHU retiré lors de l'arrêté préfectoral du 29 juin 2016. Cependant, le site aurait continué à être exploité illégalement jusqu'en 2019.

Durant l'activité du site, des VHU partiellement dépollués ont notamment pu être entreposés sur des surfaces non imperméabilisées, ne permettant pas la récupération des éventuels écoulements. Par ailleurs, une pollution à l'huile a été constatée sur le site en août 2021, suite à des rejets illégaux.

En avril 2022, l'inspecteur des installations classées a pu attester de l'arrêt de l'activité sur le site ; le bâtiment d'exploitation a été vidé de tout matériel d'exploitation et l'ensemble des VHU et des pièces détachées associées ont été évacués. Cependant, sur le site d'exploitation, subsistent des déchets issus de la dégradation du bâtiment, liés à des actes de malveillance (plâtre, laine de verre, cloisons...) et des contenants d'huiles moteurs et de l'huile contenue dans une rétention. Les bidons d'huile sont dégradés et des écoulements d'huiles sont constatés. Ces écoulements sont contenus à l'intérieur du bâtiment d'exploitation sur une surface imperméabilisée.

Le site ayant accueilli des activités susceptibles de générer des pollutions dans les sols et une pollution avérée ayant été constatée en 2021, des précautions seront à prendre en cas de changement d'usage

du site. Il conviendra de faire attester par un bureau d'étude certifié que l'état actuel du site est compatible avec l'usage envisagé.

Documents associés<sup>2</sup> : Non renseigné

## Synthèse de l'action de l'administration

---

Date de dernière mise à jour des informations : 07/06/2022

Description<sup>3</sup> : La société automobile du Don a été autorisée, par un arrêté préfectoral du 23 novembre 2010, à exploiter son installation de stockage, de démontage et de dépollution de Véhicules Hors d'Usage (VHU).

Suite à de nombreuses non conformités, l'activité du site a été suspendue et son agrément VHU retiré lors de l'arrêté préfectoral du 29 juin 2016. Cependant, le site aurait continué à être exploité illégalement jusqu'en 2019.

Durant l'activité du site, des VHU partiellement dépollués ont notamment pu être entreposés sur des surfaces non imperméabilisées, ne permettant pas la récupération des éventuels écoulements. Par ailleurs, une pollution à l'huile a été constatée sur le site en août 2021, suite à des rejets illégaux.

En avril 2022, l'inspecteur des installations classées a pu attester de l'arrêt de l'activité sur le site ; le bâtiment d'exploitation a été vidé de tout matériel d'exploitation et l'ensemble des VHU et des pièces détachées associées ont été évacués. Cependant, sur le site d'exploitation, subsistent des déchets issus de la dégradation du bâtiment, liés à des actes de malveillance (plâtre, laine de verre, cloisons...) et des contenants d'huiles moteurs et de l'huile contenue dans une rétention. Les bidons d'huile sont dégradés et des écoulements d'huiles sont constatés. Ces écoulements sont contenus à l'intérieur du bâtiment d'exploitation sur une surface imperméabilisée.

Le site ayant accueilli des activités susceptibles de générer des pollutions dans les sols et une pollution avérée ayant été constatée en 2021, des précautions seront à prendre en cas de changement d'usage du site. Il conviendra de faire attester par un bureau d'étude certifié que l'état actuel du site est compatible avec l'usage envisagé.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

Documents associés : Non renseigné

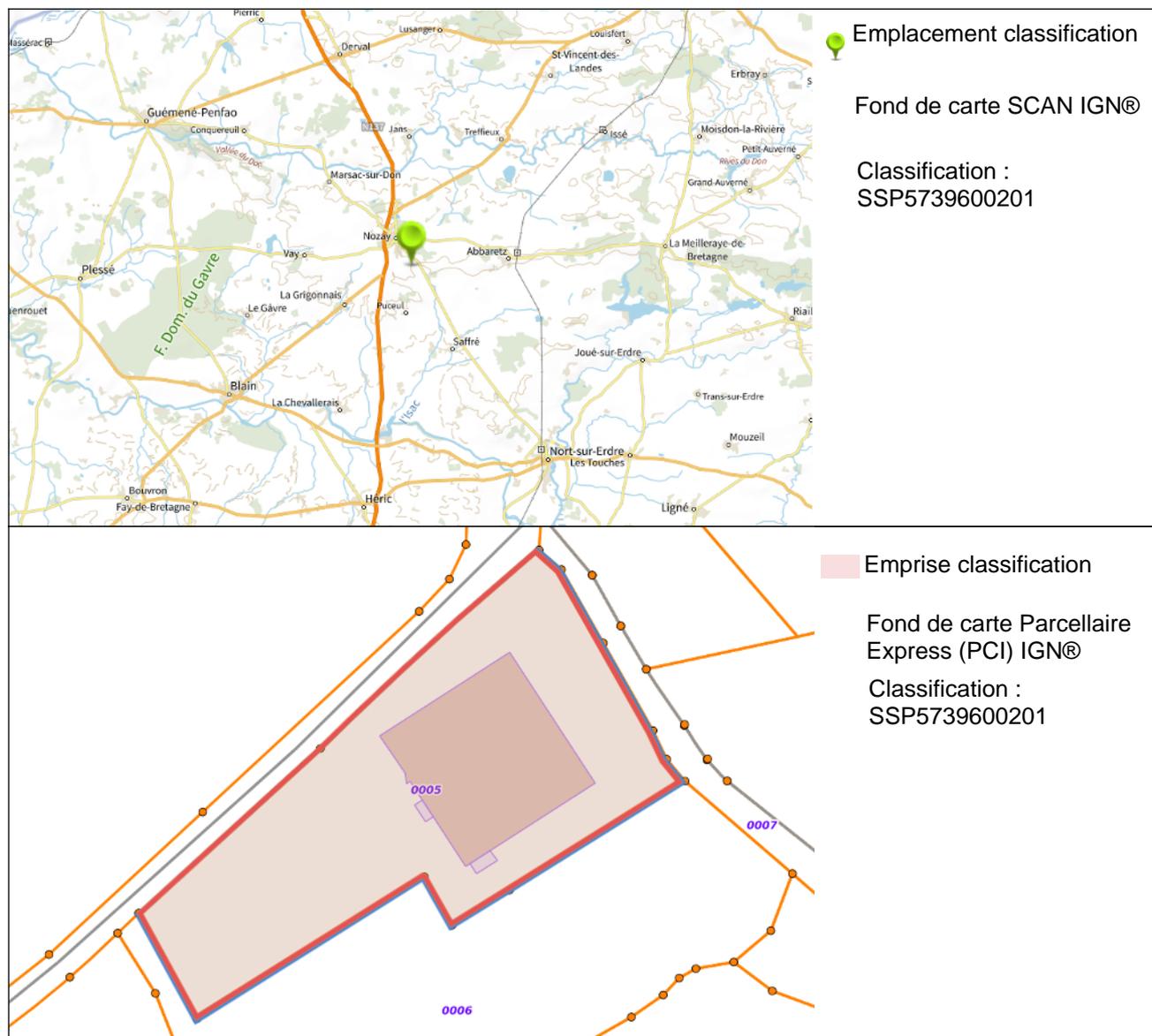
## Géolocalisation

---

Parcelles concernées par le SIS :

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Nozay	1	YR	0005	44

## Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde  
(Web Mercator) :

Long. : -179514.039664, Lat. : 6031893.971878423

Superficie estimée :

6951 m<sup>2</sup>

- 1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement ([www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr))
- 2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
- 3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.